



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats emploi solidarité et contrats emploi consolidé

Question écrite n° 16285

Texte de la question

M. Rodolphe Thomas attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la réforme annoncée des contrats emploi solidarité (CES) et contrats emploi consolidé (CEC). Ces mesures d'insertion représentent une première étape essentielle d'un parcours vers l'emploi pour un grand nombre de personnes en situation d'exclusion. Or le Gouvernement, dont la politique est résolument tournée vers le secteur marchand, a l'intention de recentrer l'aide de l'Etat sur les publics les plus en difficulté. Aussi, il lui demande de préciser si, par l'instauration d'un contrat unique d'accompagnement renforcé dans l'emploi, il entend diminuer le nombre global actuel de contrats emploi solidarité (CES) et contrats emploi consolidé (CEC). Il s'interroge également sur les moyens envisagés afin de faire en sorte que les collectivités et les associations ne soient pas pénalisées.

Données clés

Auteur : [M. Rodolphe Thomas](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16285

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2809